vellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution ».

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 5022 du 09/10/2014

Disponibilité par défaut d'emploi. Réaffectation définitive.

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
X Fédération Wallonie-Bruxelles	 Aux Chefs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire de plein exercice organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles; Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Fédération Wallonie-Bruxelles; Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Période de validité X A partir du 09/10/2014 au 23 /10/2014	
Documents à renvoyer	
X Oui	
X Date limite : 23/10/2014	
X Voir dates figurant dans la circulaire	
Mot-clé :	
Disponibilité par défaut d'emploi – réaffectation	

Signataire

Ministre / Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la

Administration: Fédération Wallonie-Bruxelles

Madame Colette DUPONT Directrice générale a.i.

Personnes de contact

Service ou Association : Direction de la Carrière

Nom et prénom	Téléphone	Email
« Call Center »	02/413 20 29	recrutement.enseignement@cfwb.be
DUVIVIER Murielle	02/413.23.95	murielle.duvivier@cfwb.be

Service ou Association:

Nom et prénom	Téléphone	Email	

Objet : Disponibilité par défaut d'emploi. Réaffectation définitive.

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver, en annexe, le formulaire de demande de réaffectation définitive que les membres du personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie Bruxelles qui sont en disponibilité par défaut d'emploi doivent introduire par recommandé, pour le 23 octobre 2014, à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé
par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la Carrière
Boulevard Léopold II, 44
Bureau 3 E 318
1080 BRUXELLES

Je vous signale que le formulaire ci-annexé est téléchargeable sur les sites suivants :

<u>www.reseaucf.cfwb.be</u> www.wallonie-bruxelles-enseignement.be

Je vous remercie de votre collaboration.

Colette DUPONT Directrice générale a.i.

ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

DEMANDE DE REAFFECTATION DEFINITIVE

1.	NOM, Prénom :
2.	Matricule n°:
3.	Adresse : Rue
	Code postal : Localité :
4	Ni versione de Addicale que s
4.	Numéro de téléphone :
	Adresse mail :
5.	Fonction exacte à laquelle vous êtes nommé(e):
6.	Date de nomination :
7	Diplôme (précision des langues pour les langues romanes ou germaniques) :
7.	
	Options :
_	
8.	Etablissement où vous avez été mis (e) en disponibilité par défaut d'emploi :
	Eventuellement le nom de l'école fondamentale annexée :
9.	Date de mise en disponibilité par défaut d'emploi :
10	. Etes-vous dans une position administrative autre que celle de disponibilité par défau
.0	d'emploi (ex. : interruption de carrière, disponibilité pour maladie, disponibilité pour convenance personnelle, disponibilité pour mission spéciale) ?
	Si oui, laquelle?

11.	Ancienneté de service présumée dans l'enseignement de la Fédération Wallonie Bruxelles uniquement :
12.	Etablissement où vous êtes rappelé(e) provisoirement à l'activité de service ou rappelé(e) provisoirement à durée indéterminée :
13.	Fonction exacte à laquelle vous êtes rappelé(e) provisoirement à l'activité de service :
	Nombre d'heures ou de périodes :
	Avez-vous une préférence pour certains établissements de la zone à laquelle appartient l'établissement où vous avez été mis(e) en disponibilité par défaut d'emploi ?
	Accepted your Paragignement enéglalisé 2
	Acceptez-vous l'enseignement spécialisé ?
	Le (date)
	Signature

Ce document dûment complété est à envoyer, <u>pour le 23 octobre 2014</u>, par recommandé, à l'adresse suivante : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Direction générale des personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Direction de la Carrière - Boulevard Léopold II, 44 – Bureau 3 E 318 -1080 BRUXELLES